conduite du Gouvernement, qui semble établir des règlements aux termes desquels des immigrants peuvent entrer au Canada s'ils le désirent.

C'est une mauvaise attitude à prendre, selon moi. Notre ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et ses collègues devraient décider du genre d'immigrants dont l'économie canadienne a besoin et veiller activement à ce que nous obtenions ces immigrants. Ils ne devraient pas se contenter d'établir des règlements et de les faire appliquer par un personnel de fonctionnaires, puis laisser la tâche aux employeurs du Canada. Souvent des employeurs cherchent à embaucher des immigrants parce qu'ils peuvent, pendant une période restreinte, obtenir cette maind'œuvre en versant des salaires plus faibles. Je reconnais qu'il nous faut une population plus nombreuse au Canada, mais je suis également convaincu qu'il incombe au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration de s'assurer que nous obtenons les immigrants que nous désirons.

Le député de Prince-Albert a mentionné la possibilité d'amener des immigrants d'Israël au Canada. Sauf erreur, il y a presque trois quarts de million de personnes déplacées immédiatement en dehors d'Israël. S'il faut accroître la population du Canada, et je le reconnais d'ailleurs, je me demande parfois si un pays aussi riche que le nôtre ne pourrait pas prendre des mesures pour atténuer la grave tension qui y règne.

Nous savons tous que, lors de la formation de l'État d'Israël, quelque trois quarts de million de gens d'origine hébraïque ont afflué en Israël. D'autre part, le même nombre environ de natifs d'Israël ont quitté ce pays, et sont aujourd'hui encore, après des années, confiés au soin des Nations Unies. Les nations arabes autour des frontières d'Israël ne veulent pas que ces gens y résident en permanence et l'État d'Israël, ce qui est naturel, ne veut pas que les gens d'origine arabe rentrent dans Israël pour s'y établir.

Si je consulte le tableau relatif à l'année dont j'ai parlé tantôt, je constate que, cette année-là, nous avons admis 4,539 immigrants d'origine hébraïque, 184 personnes d'origine syrienne, 70 personnes d'origine arabe. Quand il se trouve un camp, source d'ennuis éventuels, où vivent trois quarts de million de personnes déplacées et que nous n'admettons de ce camp et de quatre ou cinq nations vivant autour d'Israël que 254 personnes, je ne pense guère que nous faisons tout notre possible.

La principale raison qui m'a poussé à prendre la parole au cours de la discussion portant sur le premier poste des crédits relatifs à l'immigration, était de protester

contre la politique d'immigration relative aux citoyens de l'Inde. Je pense que la même chose s'applique aux citoyens d'un ou de deux autres pays près de l'Inde. Sauf erreur, nous avons conclu une entente avec le gouvernement de l'Inde et avec le gouvernement de Ceylan et, je pense, avec une ou deux autres nations semblables, imposant une limite au nombre d'immigrants que le Canada acceptera de ces pays. Nous n'imposons pas de limite de ce genre à d'autres régions du monde, même dans d'autres régions habitées par des races de couleur.

Selon moi, le maintien de ce contingent ne sert pas au mieux les intérêts de notre pays. Peu importe que nous ouvrions grande ou non la porte aux Orientaux ou aux immigrants en provenance de l'Inde, nous ne porterons pas par là remède à la surpopulation ni aux difficultés d'ordre économique dont souffrent ces pays. Quoi qu'il en soit, du seul fait que nous établissions un contingent, nous faisons des distinctions de race, que nous voulions ou non l'admettre, car il ne s'agit ici de rien de moins que de distinctions raciales et les intéressés en sont profondément blessés. Je sais bien que l'on a pu établir des contingents du consentement des gouvernements de ces pays; cependant nous avons admis au Canada un assez grand nombre de ces immigrants qui prouvent qu'ils sont de bons citoyens et qui ressentent profondément ces distinctions raciales.

En outre, je n'aime pas la rigidité avec laquelle on interprète les lois sur l'immigration ni la manière dont on les applique aux parents de citoyens canadiens d'origine chinoise. A mon avis, nous craignons outre mesure qu'il n'entre au Canada, une année, cent ou deux cents Chinois de plus que nous ne sommes censés en admettre. J'estime que nous nous montrons trop prudents. Je ne crois pas qu'il se produirait de grande catastrophe si on permettait qu'un citoyen de Chine vienne s'établir dans chacune de nos circonscriptions. Ils seraient en tout 265, ce qui en vertu de notre programme actuel d'application de la loi relative à l'immigration est défendu.

A mon avis, nous sommes d'une prudence excessive et nous exigeons beaucoup trop de gens qui n'ont jamais rien connu au genre d'archives que nous tenons et qui éprouvent les plus grandes difficultés à établir la preuve de ce qu'ils avancent.

Je n'aime pas beaucoup que les fonctionnaires de l'immigration jouissent d'une aussi grande autorité. Je me rends bien compte cependant que le ministre,—ainsi qu'il l'a dit, je crois, l'an dernier,—doit pouvoir se fier à la parole d'un fonctionnaire de l'immigration qui est le seul, après tout, qui ait la chance de voir le requérant et de décider s'il